



L'Écho de Barkmere – juillet 2024

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 13 juillet 2024 :

ANNONCES

Baignade interdite?

La Ville a installé des enseignes de baignade interdite au Parc des Résidents et à l'Île Goulden. Bien sûr, ceci a suscité de nombreuses réactions. Il faut d'abord clarifier que le Conseil n'a jamais voté aucune résolution, ni adopté aucun règlement, pour interdire la baignade. Mais une deuxième enseigne explicative n'a pas été reçue à temps pour accompagner la première.

À chaque année, l'assureur de la Ville, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) vient inspecter nos installations. Ils ont constaté que la baignade semble non seulement être acceptée, mais même publicisée, à ces deux endroits publics. En conséquence, la Ville doit respecter le [Règlement sur la sécurité dans les bains publics](#), RLRQ c B-1.1, r 11, du gouvernement du Québec. La Ville peut continuer d'être assurée pour ces parcs publics, mais, comme organisme public soumis aux lois et règlements du Québec et du Canada, elle doit prendre action pour rencontrer les exigences de ce règlement provincial.

La Ville n'est pas en mesure de respecter ces exigences en tout temps, comme la présence de surveillants et d'équipement de sécurité. Et donc, la seule solution qui reste est de signaler que la baignade publique n'est pas permise dans ces lieux. La Ville n'a pas non plus les effectifs requis pour surveiller si des gens continuent de se baigner. La Sûreté du Québec pourrait le faire, mais les agents se présentent seulement deux ou trois fois par été, avec le but de distribuer des contraventions aux propriétaires d'embarcations de plaisance.

Sécurité nautique

Le maire a rappelé sa mésaventure publiée dans le dernier bulletin municipal, mais constate que malgré les avis répétés de la Ville, des gens continuent d'être imprudents. Il a lui-même aperçu des embarcations circulant tard le soir sans aucuns feux de navigation. Il rappelle aux gens l'importance d'être visible le soir, et de respecter les règles de navigation. Il ne faut pas entendre qu'un accident grave provoquant la mort d'une ou plusieurs personnes se produise.

AIRE PROTÉGÉE BARKMERE-MONTCALM

Il y a eu une très bonne participation à la rencontre d'information sur le projet d'aire protégée de Barkmere et Montcalm samedi le 6 juillet dernier. Le document de la présentation est disponible [ici](#).

Toute la population de Barkmere et de Montcalm est invitée à participer à un sondage dans le cadre d'une étude socio-économique sur les bénéfices d'avoir cette aire protégée. Vous pouvez accéder au sondage en suivant [ce lien](#).

ACHAT DU PARC DES RÉSIDENTS

La Ville a décidé de procéder à l'achat du lot où le Parc des Résidents est situé. Une résolution a été adoptée à ce sujet, afin de demander une vente de gré à gré avec le propriétaire actuel. Une première offre est déposée, selon la valeur du terrain selon le rôle d'évaluation municipal. À défaut de pouvoir s'entendre avec le propriétaire, la Ville utilisera ses pouvoirs d'expropriation défini par la loi provinciale.

En plus d'être un endroit paisible permettant à nos résidents du village d'avoir accès au Lac des Écorces, le parc est traversé par un petit ruisseau permanent. Le terrain est également trop petit et trop près de la rive pour y permettre la construction. C'est pourquoi le Conseil a décidé de préserver la pérennité de son usage actuel.

DERNIER CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

Le Conseil de la MRC a modifié son règlement de contrôle intérimaire pour le développement et la construction de rues à proximité des lacs et cours d'eau. Maintenant, cette interdiction s'applique aux bassins versants directs des lacs, soit les lacs eux-mêmes mais aussi autour des cours d'eau se déversant directement dans ces lacs. Ce règlement, et le nouveau schéma d'aménagement qui contient les mêmes règles, auront une incidence importante sur nos propres règlements. La MRC attend maintenant qu'ils soient acceptés par le ministère des Affaires municipales.

La MRC constate un enthousiasme généralisé envers les aires protégées sur son territoire, avec au moins cinq de ses municipalités proposant des projets, et plusieurs autres qui y travaillent. Il a donc été décidé de préparer une planification régionale visant à augmenter la proportion du territoire protégé, et à inclure ces aires dans le schéma d'aménagement. Ce plan devrait être prêt pour adoption en août ou septembre.

UNE MISE À JOUR POSITIVE SUR LA RECHERCHE ANNUELLE ET L'ENLÈVEMENT DES PLANTS DE MYRIOPHYLLE À ÉPI DANS LA BAIE SILVER

Un rapport du conseiller Jake Chadwick

Jusqu'à présent cet été, environ 30 plantes ont été trouvées et enlevées par l'équipe de plongeurs. Ce chiffre est à comparer aux 150 de la même période de l'année dernière et aux 400 environ de l'année 2022. Ces bonnes nouvelles s'accompagnent toutefois de quelques mises en garde. La visibilité dans le lac a été relativement faible jusqu'à présent cet été, principalement en raison des fortes pluies et de la présence d'algues dorées. Nous espérons que la visibilité s'améliorera jusqu'à la fin de l'été. Cela dit, nous sommes prudemment optimistes et pensons que nous verrons une réduction significative des plantes de myriophylle trouvées cette année. Nous remercions encore une fois Anne Létourneau et Sylvain Miller pour leur dévouement continu. Alors que les travaux se poursuivent, nous rappelons à tous les résidents qu'ils doivent rester à l'écart de la Baie Silver, à l'est de la petite île, et qu'ils ne doivent en aucun cas pénétrer dans la zone des entrées du lac.

Nous faisons la promotion d'une campagne-blitz sur le littoral les 20 et 21 juillet, au cours de laquelle nous demandons à tous les résidents d'examiner leur littoral ainsi que celui de leurs voisins immédiats et de

rapporter leurs résultats sur le formulaire en ligne du PACE, qui se trouve [ici](#). De petites bouées de marquage pour les plantes suspectes se trouvent dans les coffres des pompes à incendie autour du lac.

SALLE D'ARCHIVES SUSAN DE SCHULTHESS

Le Conseil a adopté une résolution pour nommer la salle d'archives de l'hôtel de ville, la salle d'archives Susan de Schulthess. Susan, ancienne conseillère municipale qui nous a quittés récemment, avait une passion pour la documentation de la ville. Elle a passé énormément de temps à les collecter, les trier, les numériser et les organiser. Il est normal que nous honorions ainsi sa mémoire, pour rappeler son dévouement et ses efforts pendant de nombreuses années.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES MODIFICATIONS DU PLAN D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT D'URBANISME

Le 24 août, à 13h00 nous tiendrons une consultation publique informelle concernant les changements que le Conseil proposera d'apporter au plan d'urbanisme de la ville et au règlement qui en découle. Nous espérons avoir une discussion ouverte et franche, avant le cadre formel du processus prévu par la loi.



Course de voiliers au lac

Photo par : Daphné Trépanier-Mehnert

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.